

Décision

Générale

colonial

Décision n° 884 rapportant la décision n 802 du IG juillet 1947 engageant Saïd Ahmed Borgi en qualité de compositeur au service de l'imprimerie administrative

n° 884

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
5 août 1947

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1947

Date du numéro
31 août 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la décision n° 802 du 16 juillet 1947 engageant Saïd Ahmed Borgi en qualité de compositeur au service de l'imprimerie administrative

Sur proposition du directeur de l'imprimerie administrative,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— La décision n° 802 du 16 juillet 1947 est rapportée.

Art. 2

— La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P. H. SIRIEX.